**Canevas pour les concepts de formation postgraduée de tous les établissements de formation en psychiatrie et psychothérapie**

Introduction

Avec ce canevas, la Société suisse de psychiatrie et psychothérapie souhaite standardiser les concepts de formation postgraduée de tous les établissements de formation reconnus en psychiatrie et psychothérapie. Le concept de formation postgraduée permet de garantir la qualité de la formation. Il décrit en détail la structure des établissements de formation concernés (ch. 5 du programme de formation postgraduée) ainsi que le fond (contenu) et la forme (temps) de l’enseignement (ch. 3 du programme de formation).

Le canevas reprend les principaux points du programme de formation postgraduée concerné, en particulier les dispositions des chiffres 3 (objectifs de formation) et 5 (caractéristiques des établissements de formation).

Tous les concepts de formation sont publiés sur internet ([www.registre-isfm.ch](http://www.registre-isfm.ch)) et donc accessibles à tous. Ils servent de base à la Commission des établissements de formation postgraduée (CEFP) et à l’équipe de visite lors de la vérification des critères de reconnaissance (art. 41-43 RFP; ch. 3 et 5 du programme de formation). Ils ont aussi pour objectif de faciliter la planification de la formation postgraduée des futurs spécialistes.

=> Veuillez supprimer cette introduction après avoir établi votre concept de formation postgraduée!

1. Informations relatives à l’établissement de formation postgraduée

1.1 Nom de l’établissement de formation, adresse postale, numéro(s) de téléphone

1.2. Etablissement de formation reconnu en

- psychiatrie et psychothérapie

- catégorie

- reconnaissances supplémentaires (titre de spécialiste / formation approfondie):

1.3. Caractéristiques particulières de l’établissement de formation, p. ex. fonction de centre hospitalier, soins de base, structure, offres, etc.

1.4. Patients hospitaliers: nombre d’hospitalisations par an, uniquement en psychiatrie et psychothérapie

Patients ambulatoires: nombre de consultations par an, uniquement en psychiatrie et psychothérapie

1.5. Dans quel centre régional (groupement de formation postgraduée) les candidats peuvent-ils suivre l’enseignement postgradué (enseignement de base selon chiffre 2.2.2 a)?

1.6. Nombre de postes pour les médecins en formation postgraduée (taux d’occupation d’au moins 50%)

- en psychiatrie et psychothérapie

- en tant qu’«année à option»

- Postes en clinique

- Postes de recherche (recherche clinique ou fondamentale)

1. Equipe médicale

2.1. Responsable de l’établissement de formation (médecin responsable de la formation)

- Nom, titre de spécialiste, adresse électronique, taux d’occupation (%) dans le domaine de psychiatrie et psychothérapie

2.2 Suppléant

- Nom, titre de spécialiste, adresse électronique, taux d’occupation (%) dans le domaine de psychiatrie et psychothérapie

2.3 Coordinateur de la formation postgraduée, si différent du responsable de l’établissement de formation

coordinateur= médecin adjoint ou chef de clinique qui coordonne la formation des médecins-assistants à l’interne, cf. glossaire (www.siwf.ch – Formation postgraduée – Pour les responsables des établissements de formation postgraduée)

* Nom, titre de spécialiste, adresse électronique, taux d’occupation (%) dans le domaine de psychiatrie et psychothérapie

2.4. Rapport médecins en formation / médecins formateurs (chacun à 100%) dans l’hôpital/l’institut/le service

1. Mise au courant lors de l’entrée en fonction

3.1 Accompagnement personnel

Un médecin-cadre est-il désigné pour un soutien personnel durant la mise au courant («tuteur»)? Un médecin en formation expérimenté est-il désigné comme interlocuteur?

3.2 Service d’urgence/service de piquet  
Quel est le temps consacré au service d’urgence et/ou au service de piquet les jours de la semaine (jour/nuit) et les week-ends ou jours fériés?

Comment se déroulent formellement les débuts des nouveaux médecins en formation au service d’urgence/service médical de jour ou en service de piquet; sont-ils par exemple avec des collègues expérimentés lors de leurs premiers services?

Comment le médecin-cadre responsable des urgences peut-il être atteint par le médecin en formation en dehors des heures de travail habituelles et en combien de temps peut-il arriver personnellement au chevet du patient?

3.3 Administration  
Une personne (éventuellement non médecin) est-elle nommée pour expliquer et présenter aux médecins en formation le volet administratif de leur tâche?

3.4 Mesures en faveur de l’assurance-qualité et sécurité des patients  
Existe-t-il un système de déclaration d’incidents critiques (CIRS)?

Existe-t-il des systèmes pour promouvoir la sécurité des patients comme le contrôle électronique de la prescription de médicaments?

3.5 Directives spécifiques à la clinique  
Quels sont les fondamentaux théoriques spécifiques à la clinique («livre bleu», «livre noir», «livre blanc»), les manuels de formation standard, la documentation en ligne recommandés pour la clinique (p. ex. UpToDate) ou les programmes de formation en ligne?

4. Contenu de la formation postgraduée (d’après le ch. 3 du programme de formation postgraduée)

4.1 Quels contenus de la formation sont enseignés au candidat, selon quel calendrier et quel degré de compétence? La formation doit être structurée par objectif de formation et par année de formation. Quels objectifs de formation les candidats en année à option peuvent-ils acquérir?

4.2 Qui dirige les supervisions en TPPI, la supervision de psychothérapie au sens strict et les supervisions de formation postgraduée et à quel rythme? Le candidat a-t-il la possibilité de réaliser des expertises ou des évaluations approfondies?

4.3 Quelles rotations sont possibles dans les domaines spécialisés de la psychiatrie et psychothérapie (formations approfondies, psychothérapie, réadaptation, etc.)?

4.4 Formation théorique structurée en interne, y c. journal club

- nombre d’heures par semaine

- programme hebdomadaire

4.5 Formation structurée en externe

- nombre d’heures par an

- cours externes

- financement par

4.6 Bibliothèque

- revues (sous forme imprimée ou en édition plein texte en ligne) en psychiatrie et psychothérapie, autres revues spécialisées, manuels spécialisés

- système de prêt à distance pour les articles/livres non disponibles sur place

4.7 Recherche

possibilité de réaliser un travail de recherche

si oui, comment

5. Evaluations

5.1 Evaluations en milieu de travail (EMiT): Mini-CEX

fréquence / à quel moment

5.2 Entretien d’entrée en fonction / entretien de suivi

fréquence / à quel moment

5.3 Entretien d’évaluation annuel conformément au logbook / au certificat ISFM

fréquence / à quel moment

6. Candidature

6.1 Adresse pour déposer une candidature

6.2 Documents à joindre à la candidature:

- lettre de motivation exprimant l’objectif professionnel

- curriculum vitæ (CV) avec un tableau récapitulatif de la formation postgraduée accomplie jusqu’à présent

- liste de la formation postgraduée déjà planifiée et de celle en vue

- certificats / attestations (diplôme de médecin, certificats ISFM pour la formation accomplie jusqu’à présent)

- liste des publications, si existantes

- références

- autre

6.4 Déroulement de la procédure de sélection

6.5 Contrat d’engagement (cf. formulaire séparé «Contrat de formation postgraduée»)

Durée habituelle de l’engagement

- pour la formation postgraduée en psychiatrie et psychothérapie

- pour la formation dans une autre discipline («année à option»)

Etat au janvier 2016